



SIA

Avocats | Attorneys | Advocaten

CONTRATS ÉLECTRONIQUES ET CONDITIONS GÉNÉRALES “SÉCURISER VOS RELATIONS EN LIGNE”

Dans l'économie numérique, la confiance est le moteur de toute relation entre une entreprise et ses utilisateurs. Mais cette confiance ne repose pas seulement sur la technologie — elle repose sur le droit.

Depuis l'adoption du **Code du Numérique (Ordonnance-Loi n° 23/010 du 13 mars 2023)**, les contrats électroniques bénéficient d'une sécurité juridique renforcée. La preuve électronique et le consentement par clic sont désormais pleinement reconnus, au même titre qu'un contrat signé sur papier.

POURQUOI CES CONTRATS SONT ESSENTIELS

En RDC, **tout acteur opérant en ligne** — qu'il s'agisse d'un e-commerçant ou d'une startup numérique — doit sécuriser ses échanges avec ses clients et partenaires. Les **contrats électroniques**, notamment les **conditions générales** (CGV/CGU) ne sont pas de simples formalités : ce sont vos **boucliers juridiques**.

Ils permettent de :

1. **Prouver le consentement** de l'utilisateur (art. 55 du Code du Numérique)
2. **Définir clairement vos obligations et responsabilités** (livraison, disponibilité, propriété intellectuelle)
3. **Encadrer l'usage** de vos plateformes ou logiciels (licences, droits d'exploitation, revente interdite)
4. **Fixer la loi applicable et la juridiction compétente**, notamment pour les services transfrontaliers.

La qualification de la relation — vente, licence ou prestation — détermine vos droits de propriété intellectuelle : **mal la définir, c'est risquer de céder plus que prévu.**

Ce que le Code du Numérique impose

Le **Code du Numérique** complète le **Code civil (Livre III)** : il conserve les conditions classiques de validité du contrat (consentement, capacité, objet) tout en reconnaissant **l'équivalence juridique** entre écrit papier et support électronique.

Il encadre également :

¶ L'utilisation de la **signature et de l'horodatage électroniques**

¶ Le rôle de **l'Autorité Nationale de Certification Électronique (ANCE)**

¶ **Les obligations d'information précontractuelle** : caractéristiques du service, prix, modalités de paiement et de livraison (art. 52)

Dit plus simplement : **le clic “J'accepte” vaut signature.**

Mais encore faut-il que les CGV et CGU soient accessibles, claires et validées avant toute transaction.

Les documents indispensables à votre conformité

1 Conditions générales de vente (CGV)

- ⇒ Identification complète du prestataire
- ⇒ Description du service, prix, moyens de paiement, livraison
- ⇒ Droit de rétractation (art. 62)
- ⇒ Gestion des litiges et conservation des preuves (art. 56 et 60)

2 Conditions générales d'utilisation (CGU)

- ⇒ Droits et devoirs de l'utilisateur
- ⇒ Usage licite et règles de suspension de compte
- ⇒ Limitation de responsabilité
- ⇒ Loi applicable et juridiction compétente.

3 Politique de confidentialité

- ⇒ Consentement explicite à la collecte des données (art. 49 – 51)
- ⇒ Description des données collectées, finalité, durée de conservation
- ⇒ Mesures de sécurité et droits des utilisateurs (accès, rectification, suppression)

Bonnes pratiques pour sécuriser vos relations en ligne

- ⇒ Rédigez des CGV et CGU **adaptées à votre activité**
- ⇒ Collectez un **consentement éclairé** (clic ou case à cocher)
- ⇒ Définissez clairement **vos clauses de responsabilité et de limitation**
- ⇒ Rendez-les **visibles avant toute commande ou inscription**
- ⇒ **Conservez la preuve** de chaque transaction (date, nature, parties, montant)
- ⇒ Et surtout, faites-vous accompagner par un **juriste spécialisé en droit du numérique**



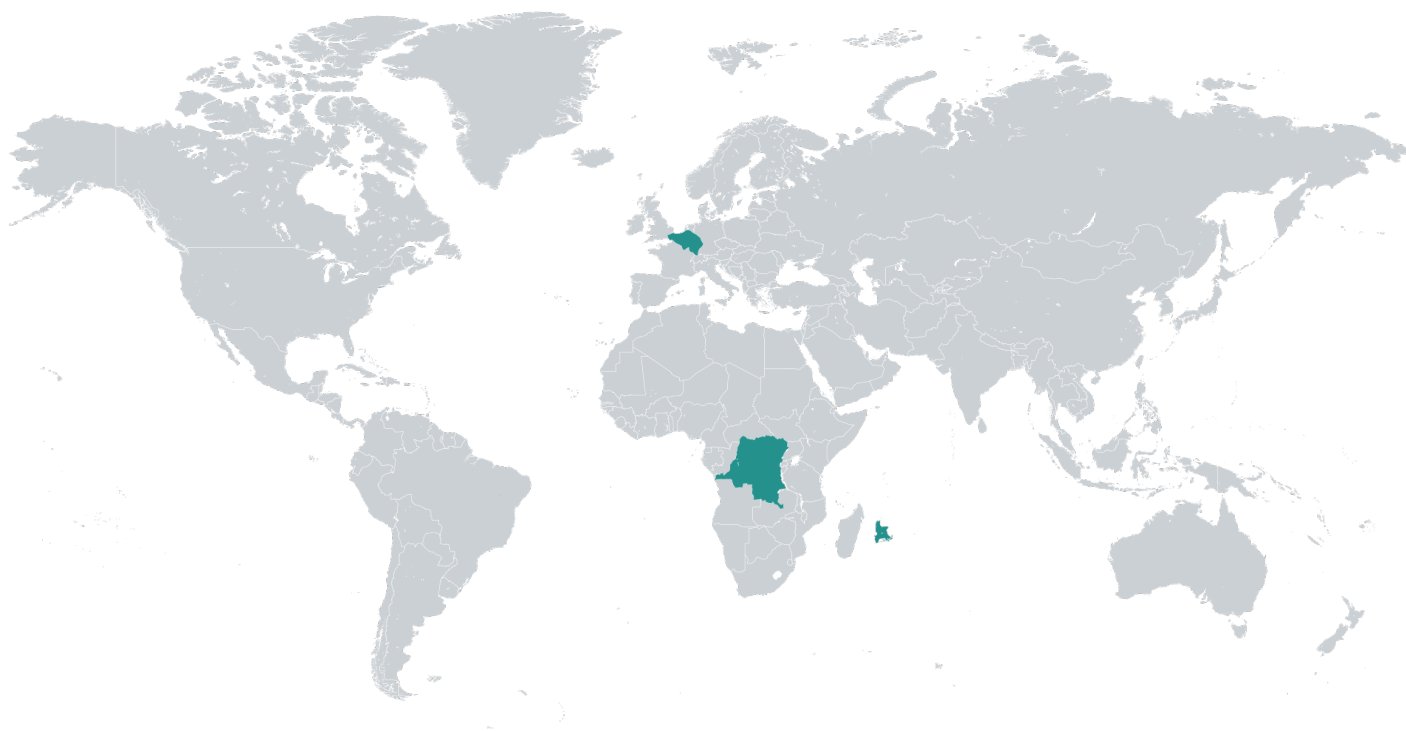
Ce qu'il faut retenir

Le **Code du Numérique** place la RDC dans une dynamique de modernisation juridique.

Pour les startups et entreprises digitales, la conformité n'est pas une contrainte : **c'est un levier de confiance, de croissance et de crédibilité.**

Des CGV, CGU et politiques de confidentialité bien rédigées sécurisent vos opérations, renforcent la confiance de vos utilisateurs et valorisent votre marque auprès des investisseurs.

Nous sommes d'avis que **la maturité numérique des entreprises congolaises dépendra autant de la qualité de leur technologie que de la solidité de leurs contrats.**



SIA Avocats accompagne les startups et entreprises numériques dans la mise en conformité et la rédaction de leurs contrats digitaux, pour assurer la sécurité, la croissance et la crédibilité de leurs activités.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas et contactez-nous !

Maguy Banthi
Avocate associée | Partner
m.banthi@sia.legal

Jean-Michel Trésor
Avocat associé | Partner
jm.tresor@sia.legal

Benjamin Bakadisula
Avocat associé | Partner
b.bakadisula@sia.legal